

<b>LIEUX TOURISTIQUES</b>	
<b>HÉBERGEMENTS (HÔTELS)</b>	
<b>Besoins spécifiques</b>	<b>Exemples de solution</b>
Identifier l'établissement comme étant accessible.	<p>Informer les associations. Site Internet. Obtenir un label <i>Tourisme &amp; Handicap</i> pour la surdit�.</p> <p>Afficher un pictogramme « Oreille barr�e » sur les publicit�s de l'�tablissement (documents papier, Internet) et pr�ciser les prestations pr�vues pour l'accessibilit�.</p>
S'informer (sans pouvoir t�l�phoner) sur les prestations fournies par l'�tablissement.	Informations disponibles par �crit (documentation envoy�e sur demande, site Internet).
Trouver une chambre accessible	�quiper l'�quivalent de 5 % des chambres avec une aide technique de type <i>H�tel Flash</i> .
R�server une chambre.	Texte t�l�phon� avec l'�tablissement : t�l�copie ou courriel (voire SMS).
S'y rendre sans se perdre (et sans pouvoir demander son chemin verbalement).	Fournir un plan pr�cis : dans la documentation papier et sur le site Internet (vaut surtout pour les �tablissements difficiles � trouver).
Trouver un accueil accessible � l'arriv�e.	Formation �l�mentaire du personnel � l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes.
Trouver sa chambre (pour les grands �tablissements).	Indications �crites de l'�tage et du num�ro de chambre.
S'orienter dans l'�tablissement (pour les grands �tablissements).	Disposer d'un plan d�taill� avec indication des diff�rents services de l'�tablissement.
S'informer des possibilit�s offertes par l'�tablissement (animations, etc.).	Programmes, lieux, horaires, prix et toutes informations utiles affich�es.
T�l�vision accessible (si ce service est habituellement fourni par l'�tablissement).	<p>Sous-titrage via la TNT avec d�codeur incorpor� dans le t�l�viseur (le d�codeur devant comporter la fonction sous-titrage). La fonction sous-titrage ne doit pas �tre bloqu�e.</p> <p>Cas des TV publiques dont les r�glages doivent �tre verrouill�s : inclure le sous-titrage dans le r�glage de base avant verrouillage.</p>
Disposer de t�l�communications accessibles.	Borne Internet ou PC en libre service, Publifax. R�seau GSM et wifi
Acc�der aux services s'il en existe (commerces, restauration, location de mat�riel, etc.).	� �tudier en fonction de chaque service.
Loisirs accessibles (s'ils sont organis�s par l'�tablissement).	<i>A priori</i> : formation �l�mentaire du personnel et affichage des prestations (menu, prix, horaires, etc.).
Trouver une assistance en cas de besoin (perte de bagages durant le transport, maladie, accident, catastrophes naturelles...).	<p>Recenser les services locaux susceptibles d'aider des personnes sourdes (p�le sant� en LSF, interpr�tes, CIS, MDAPH...) et leurs contacts par texte t�l�phon�.</p> <p>Inciter le personnel � accepter de t�l�phoner pour le compte d'une personne sourde lorsque c'est justifi� (ex : t�l�phoner � un m�decin).</p>

<b>LIEUX TOURISTIQUES</b>	
<b>RESTAURATION</b>	
<b>Besoins spécifiques</b>	<b>Exemples de solution</b>
Identifier l'établissement comme étant accessible.	<p>Informers les associations. Ouvrir un site Internet. Obtenir un label <i>Tourisme &amp; Handicap</i> pour la surdit�.</p> <p>Afficher un pictogramme « Oreille barr�e » sur les publicit�s de l'�tablissement (documents papier, Internet) et pr�ciser les prestations pr�vues pour l'accessibilit�.</p>
S'informer (sans pouvoir t�l�phoner) sur les prestations fournies par l'�tablissement.	Informations disponibles par �crit (documentation envoy�e sur demande, site Internet).
R�server une place.	Texte t�l�phon� avec l'�tablissement : t�l�copie ou courriel (voire SMS).
S'y rendre sans se perdre (et sans pouvoir demander son chemin verbalement).	Fournir un plan pr�cis : dans la documentation papier et sur le site Internet (vaut surtout pour les �tablissements difficiles � trouver).
Trouver un accueil accessible � l'arriv�e.	Formation �l�mentaire du personnel � l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes.
Comprendre les indications verbales donn�es par le personnel.	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plats du jour �crit sur des ardoises et visibles de la salle ou note ins�r�e dans les menus ;</li> <li>- explications sur les plats disponibles par �crit.</li> </ul>
T�l�vision accessible (si ce service est habituellement fourni par l'�tablissement).	Sous-titrage via la TNT. Inclure le sous-titrage dans le r�glage de base.
Disposer de t�l�communications accessibles.	<p>Borne Internet ou PC en libre service. Publifax (note : perd de son int�r�t avec la g�n�ralisation des SMS).</p>
�tre en s�curit� (alarme incendie ou autre).	Si une alarme est obligatoire, alors elle doit �tre accessible aux sourds.
D�tecteur autonome avertisseur de fum�es (DAAF)	<p>Des DAAF lumineux (lumiere de couleur rouge) doivent �tre visibles depuis toute la salle, les sorties doivent �tre balis�es par des stroboscopes verts.</p> <p>Les toilettes doivent �tre s�curis�es en priorit�, ainsi que les lieux o� la personne peut �tre isol�e et sans communication visuelle.</p> <p>Une proc�dure doit organiser le contr�le de l'�vacuation de tous les clients et du personnel.</p>

<b>LIEUX TOURISTIQUES</b>	
<b>CAMPINGS (1/2)</b>	
<b>Besoins spécifiques</b>	<b>Exemples de solution</b>
Identifier l'établissement comme étant accessible.	Informers les associations ; Site Internet ; Obtenir un label <i>Tourisme &amp; Handicap</i> pour la surdit� ; Afficher un pictogramme « Oreille barr�e » sur les publicit�s de l'�tablissement (documents papier, Internet) et pr�ciser les prestations pr�vues pour l'accessibilit�.
S'informer (sans pouvoir t�l�phoner) sur les prestations fournies par l'�tablissement.	Informations disponibles par �crit (documentation envoy�e sur demande, site Internet).
R�server un emplacement.	Texte t�l�phon� avec l'�tablissement : t�l�copie ou courriel (voire SMS).
S'y rendre sans se perdre (et sans pouvoir demander son chemin verbalement).	Fournir un plan pr�cis : dans la documentation papier et sur le site Internet (vaut surtout pour les �tablissements difficiles � trouver).
Trouver un accueil accessible � l'arriv�e.	Formation �l�mentaire du personnel � l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes.
Trouver son emplacement (pour les grands �tablissements).	Remettre un plan � l'entr�e avec indication de l'emplacement (ou accompagner la personne devrait �tre possible sur demande expresse de la personne).
S'orienter dans l'�tablissement (pour les grands �tablissements).	Disposer d'un plan d�taill� avec indication des diff�rents services de l'�tablissement.
S'informer des possibilit�s offertes par l'�tablissement (animations, etc.).	Programmes, lieux, horaires, prix, aides pour l'accessibilit� et toutes informations utiles affich�es.
T�l�vision accessible (si ce service est habituellement fourni par l'�tablissement).	Sous-titrage accessible via la TNT avec d�codeur incorpor� dans le t�l�viseur (le d�codeur devant comporter la fonction sous-titrage). Cas des TV publiques dont les r�glages doivent �tre verrouill�s : inclure le sous-titrage dans le r�glage de base avant verrouillage.
Disposer de t�l�communications accessibles.	Borne Internet ou PC en libre service, Publifax, r�seau GSM et wifi.
Disponibilit� du GSM	V�rifier que tous les op�rateurs sont re�us en tous les endroits de l'�tablissement. Sinon avertir le public des services disponibles.
Disposer de services accessibles (commerces, restauration, location de mat�riel, etc.).	� �tudier en fonction de chaque service. <i>A priori</i> : formation �l�mentaire du personnel et affichage des prestations (menu, prix, horaires, etc.).
Loisirs accessibles (s'ils sont organis�s par l'�tablissement).	Voir le tableau pour les lieux culturels ou sportifs.

<b>LIEUX TOURISTIQUES</b>	
<b>CAMPINGS (2/2)</b>	
<b>Besoins spécifiques</b>	<b>Exemples de solution</b>
Consignes particulières de sécurité.	Recenser les consignes particulières qui ne sont pas forcément accessibles aux sourds. Étudier la façon de leur transmettre ces consignes. Voir la possibilité de transmettre les consignes sous la forme de bandes dessinées (également très commodes pour les clients de langue étrangère). Alertes par SMS. (Note. Exemple de situation rencontrée : avertissement incompréhensible, car par haut-parleurs, d'un traitement anti moustiques par avion).
Être en sécurité (alarme incendie ou autre).	Si une alarme est obligatoire, alors elle doit être accessible aux sourds. Le cas échéant : seulement certains emplacements pourraient être sécurisés.
Détecteur autonome avertisseur de fumées (DAAF) s'il en existe, par ex. : dans les bungalows et tout autre type de détecteur de sécurité placé dans les hébergements.	Prévoir un relais de sécurité type <i>Deafgard</i> (détecte le son d'un DAAF et le transforme en avertissements lumineux et vibrants).
Rendre un bungalow accessible.	Proposer un équipement type <i>Hôtel Flash</i> qui fournit : - un réveille-matin vibrant ; - un avertisseur lumineux si on frappe à la porte ; - une possibilité de liaison avec les alarmes de sécurité.
Trouver une assistance en cas de besoin (perte de bagages durant le transport, maladie, accident, catastrophes naturelles...).	Recenser les services locaux susceptibles d'aider des personnes sourdes (pôle santé en LSF, interprètes, CIS, MDAPH...) et afficher leurs coordonnées par texte téléphoné. Inciter le personnel à accepter de téléphoner pour le compte d'une personne sourde lorsque c'est justifié (ex : téléphoner à un médecin).

<b>LIEUX TOURISTIQUES</b>	
<b>PARCS DE LOISIRS</b>	
<b>Besoins spécifiques</b>	<b>Exemples de solution</b>
Identifier l'établissement comme étant accessible.	<p>Informer les associations. Site Internet. Obtenir un label <i>Tourisme &amp; Handicap</i> pour la surdité ; Afficher un pictogramme « Oreille barrée » sur les publicités de l'établissement (documents papier, Internet) et préciser les prestations prévues pour l'accessibilité.</p>
S'informer (sans pouvoir téléphoner) sur les prestations fournies par l'établissement.	Informations disponibles par écrit (documentation envoyée sur demande, site Internet).
Acheter des billets, réserver...	Texte téléphoné avec l'établissement : télécopie, SMS ou courriel.
S'y rendre sans se perdre (et sans pouvoir demander son chemin verbalement).	Fournir un plan précis : dans la documentation papier et sur le site Internet (vaut surtout pour les établissements difficiles à trouver).
Trouver un accueil accessible à l'arrivée.	Formation élémentaire du personnel à l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes.
S'orienter dans les grands établissements.	Disposer d'un plan détaillé avec indication des différents services de l'établissement.
Disposer de télécommunications accessibles.	Borne Internet ou PC en libre service, Publifax, réseau GSM et wifi.
Disposer de services accessibles (commerces, restauration, location de matériel, etc.).	À étudier en fonction de chaque service. <i>A priori</i> : formation élémentaire du personnel et affichage des prestations (menu, prix, horaires, etc.).
Disposer d'animations accessibles.	Voir les tableaux des lieux culturels et sportifs.
Être en sécurité.	<p>Recenser les consignes particulières qui ne sont pas forcément accessibles aux sourds. Étudier la façon de leur transmettre ces consignes. Voir la possibilité de transmettre les consignes sous la forme de bandes dessinées (également très commodes pour les clients de langue étrangère). Alertes par SMS.</p>
Trouver une assistance en cas de besoin (enfants perdus, maladie, accident...).	<p>Recenser les services locaux susceptibles d'aider des personnes sourdes (pôle santé en LSF, interprètes, CIS, MDAPH...).</p> <p>Inciter le personnel à accepter de téléphoner pour le compte d'une personne sourde lorsque c'est justifié (ex : téléphoner à un médecin).</p>